

Ressources documentaires

L'ensemble des ressources documentaires: Note de cadrage, calendrier...

- [Calendrier 2D](#)
- [2D](#)
- [1D](#)
- [Modalités d'évaluation et de titularisation des fonctionnaires stagiaires du second degré mi-temps et temps plein](#)

Calendrier 2D

DPES 3: EVALUATION DES STAGIAIRES ET DES ALTERNANTS PAR LE TUTEUR ET LE CHEF D'ETABLISSEMENT DANS COMPAS

STAGIAIRES MI-TEMPS

DOCUMENTS A DEPOSER SUR LA PLATEFORME COMPAS

- SEMESTRE 1 au plus tard le 01 décembre 2024

- SEMESTRE 2 au plus tard le 19 avril 2025

Évaluation en vue de la titularisation

-Fiches bilan tuteur académique

-Bulletin de visite tuteur INSPE

M2 ETUDIANTS CONTRACTUELS ALTERNANTS

<https://inspe.univ-reunion.fr/stages/stages-2nd-degre>

Les évaluations du stagiaire étudiant M2 comptant pour l'UE Pratique Professionnelle sont à déposer:

- sur la plateforme COMPAS

- au plus tard, le 30 novembre 2024 (premier semestre)

- au plus tard, le 27 mars 2025 (deuxième semestre)

Outils d'évaluation du livret de suivi téléchargeables au format WORD (grille Tuteur Académique et grille Tuteur INSPE)

TEMPS COMPLET – FONCTIONNAIRES STAGIAIRES

Les évaluations sont à déposer:

- sur la plateforme COMPAS

- au plus tard, le 01 décembre 2024 (premier semestre) (non obligatoire)

- au plus tard, le 19 avril 2025 (deuxième semestre)

EVALUATION DES DETACHES ET DES AGENTS EN CHANGEMENT DE DISCIPLINE

Référence : [BO 44 du 24/11/2022](#)

Changement de discipline

<https://www.education.gouv.fr/mobilite-enseigner-dans-une-autre-discipline-6143>

Un rapport circonstancié de l'inspecteur est nécessaire avec son avis pour valider le changement de discipline (le tuteur s'il est nommé peut donner son avis).

Le changement de discipline est officialisé par un arrêté ministériel avec l'avis de l'inspecteur et la décision du recteur.

Date limite pour transmission du rapport : 19 avril 2025

Détachés

La durée du détachement est prévue pour 2 ans avec la possibilité de réduire ce délai à 1 an si avis favorable du recteur (principe de double carrière)

L'arrêté ministériel est établi sur la base du rapport d'inspection communiqué avant le 19 avril 2024 avec l'avis favorable du recteur

2D

Dispositif alerte fostag

Stagiaire plein temps

Note de cadrage du fonctionnaire stagiaire plein temps

E AFC Guide de l'année FOSTAG Plein temps 2024-2025.pdf

Saisie en ligne du bilan d'étape tuteur

Stagiaire mi-temps

Formateur INSPE -> Site de l'INSPE

M2 alternants

Date des bulletins de visites à déposer sur l'application "COMPAS"

1) 29 novembre 2024 (premier semestre)

2) 28 mars 2025 (deuxième semestre)

Grille_du_Chef_d_Etablissement_M2_2D_CPE_ALT.docx

Grille_du_tuteur_M2_CPE_ALT.docx

Grille_du_formateur_INSPE_M2_2D_PLC_ALT.docx

Grille_du_formateur_INSPE_M2_CPE_ALT.docx

Bulletin_du_formateur_INSPE_M2_2D_PLC_ALT.docx

Bulletin_du_formateur_INSPE_M2_CPE_ALT.docx

Grille_du_tuteur_M2_PLC_ALT.docx

Livret_d_accompagnement_M2_CPE_ALT.docx

Guide de l'étudiant en Master MEEF M2 Alternant_2D.pdf

Guide de l'étudiant en Master MEEF M2 Alternant_2D.docx

Livret_d_accompagnement_M2_PLC_ALT.docx

DIU (Mi-temps)

Date des bulletins de visites à déposer sur l'application "COMPAS"

1) 1 décembre 2024 (premier semestre)

2) 19 avril 2025 (deuxième semestre)

Bulletin de visite DIU-CPE Formateur INSPE

Bulletin de visite DIU-Professeurs de Collège et Lycée Formateur INSPE

Bulletin de visite DIU-Professeurs Documentaliste Formateur INSPE

Tuteur académique

Fiche bilan stagiaire

Fiches bilan CPE

Outil d'autopositionnement: Fiche n° 14 - Outil d'accompagnement : descripteurs des degrés d'acquisition des compétences à l'entrée dans le métier

1D

[NOTE_DE_CADRAGE_CONTRACTUELS_ALTERNANTS_2023_24.pdf](#)

[Livret_accompagnement_alternant_2022-2023.odt](#)

[Accompagnement_Alternant_feuille_de_route_2022_2023.odt](#)

[NOTE_DE_CADRAGE_PES_TPS_PLEIN_2024_25.pdf](#)

[NOTE_DE_CADRAGE_PES_MI_TEMPS_2024_25.pdf](#)

[doc1_Bulletin_de_visite_DIU__PROF_des_e?coles_Formateur_INSPE_2023-2024.docx](#)

[doc0_bulletin_visite_succinct_2024_2025.odt](#)

[doc1_bulletin_visite_2024_2025.odt](#)

[doc1bis_bulletin_visite_crois e_2024_2025.odt](#)

[doc2_livret_suivi_2024-2025 \(3\).odt](#)

[doc3_PPR_feuillederoute_2024_2025.odt](#)

[doc4_procedure_formelle_synthese_2024_2025.odt](#)

[doc5_visite_IEN.odt](#)

[doc6_contre_visite_IEN.odt](#)

[**Tout-telecharger.zip**](#)

Modalités d'évaluation et de titularisation des fonctionnaires stagiaires du second degré mi-temps et temps plein

Pour toute information, vous pouvez contacter Thierry SOHIER :

- par courriel : thierry.sohier@ac-reunion.fr
- par téléphone : 0262 90 43 37

TUTEURS ACADEMIQUES :

11 avril : relance des tuteurs pour leurs indiquer que la date limite de dépôt des bilans sous l'application « COMPAS » est fixée au 19 avril.

FORMATEURS INSPE

11 avril : relance des tuteurs pour leurs indiquer que la date limite de dépôt des bilans sous l'application « COMPAS » est fixée au 19 avril.

INSPECTEURS

Complétion du formulaire en ligne de l'avis de l'Inspecteur pour chaque stagiaire mi-temps et temps-plein sous l'application « COMPAS ».

Cette grille d'évaluation doit être remplie par l'Inspecteur en personne, en sa qualité d'évaluateur.

En cas d'un avis défavorable, un rapport d'évaluation final, distinct de l'avis de l'inspecteur, doit être établi et déposé dans Compas. (Jury de titularisation, Rapport d'inspection).

Cas où l'avis résulte également d'une inspection :

- Le fonctionnaire stagiaire agrégé (lauréat concours externe hors les ex-certifiés PLP).
- Le fonctionnaire stagiaire en situation de renouvellement de stage.

CHEFS D'ETABLISSEMENTS

Complétion du formulaire en ligne de l'avis du chef d'établissement pour chaque stagiaire mi-temps et temps-plein

sous l'application « COMPAS ».

La grille d'évaluation doit être remplie par le chef d'établissement en personne, en sa qualité d'évaluateur.

DIRECTEUR DE L'INSPE

Complétion de l'avis en ligne sous l'application « COMPAS »

Date limite de complétion des avis: Mercredi 22 Mai 2024

Vérification et instruction des dossiers par Thierry SOHIER pour l'organisation des différents jurys académiques de titularisation

Envoi des convocations aux fonctionnaires stagiaires convoqués* pour un entretien 15 jours au minimum avant la tenue de l'EQP les concernant :

* Fonctionnaires stagiaires dont la titularisation pourrait être remise en question par le jury

11 JUIN 2024 (9h00–12h00) Salle 1 CPE
13 juin 2024 (9h30-17h00) Salle 1 PLP
17 JUIN 2024 (8h00-17h00) Salle 1 CAPES-CAPET
25 JUIN 2024 (8h00-12h00) Salle 1 EPS

Fin des jurys académiques et validation des avis par Monsieur le Recteur